

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX BASTIDE - Projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers - Cession de l'emprise foncière au SDIS - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'actuel centre de secours incendie Bordeaux Rive Droite sur le site de la Benauge, construit en 1954 se révèle aujourd'hui être un équipement inadapté aux missions des sapeurs-pompiers.

Le service départemental incendie et de secours de la Gironde (SDIS) a donc étudié un projet de reconstruction du centre de secours de Bordeaux Rive Droite afin de permettre de garantir la rapidité de la réponse opérationnelle dans un secteur urbain très dense, abritant une population de près de 100 000 habitants et couvrant 13 communes (5 dans la Cub et 8 hors Cub).

Au terme des recherches conduites par le SDIS en liaison avec la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux le site d'implantation retenu serait situé à Bordeaux Bastide, sur l'emprise de l'ancienne cité HLM SNCF dite « Les Fleurs », entre la voie ferrée et le boulevard Joliot Curie.

Ces terrains, acquis par la Cub en 2011 et 2012 de RFF, ICF et de la SNCF, et aujourd'hui libres de toute construction, présentent l'avantage d'une parfaite accessibilité au regard des infrastructures routières existantes et à créer dans le cadre notamment du projet d'aménagement urbain Euratlantique à l'intérieur duquel ce terrain se situe.

Aussi, pour accompagner cette importante opération qui devrait à son achèvement permettre la construction d'un casernement pour un effectif d'environ 150 sapeurs-pompiers professionnels ainsi que 90 sapeurs-pompiers volontaires et une trentaine de jeunes sapeurs-pompiers, il vous est proposé de céder le terrain nécessaire au SDIS de la Gironde.

L'emprise foncière à céder serait d'environ 20 500 m², à prendre ou à détacher des parcelles communautaires en nature de terrain nu situées à Bordeaux-Bastide, boulevard Joliot Curie actuellement cadastrées BO 49-50-52-55-62-68-99-104 d'une contenance globale de 23 437 m².

Les règles prévues au titre du cadre d'intervention financière entre la Cub et le SDIS, tel que fixé par la convention du 30 juillet 1999 précisent que l'apport du terrain d'assiette du futur centre de secours s'opérerait à l'euro symbolique étant précisé que le coût historique des parcelles à céder s'élève à 2 738 625 € TVA comprise.

Au plan comptable cette cession s'analyse comme le versement d'une subvention d'équipement en nature, à amortir sur une durée de 15 ans.

France Domaine par avis du 24 janvier 2014 a estimé ces terrains à la valeur de 111,70 €/m²

Cet apport foncier s'inscrit dans un dispositif plus large aux termes duquel notre Etablissement, par courrier de Monsieur le Président en date du 15 février 2010, se propose de contribuer à hauteur de 10 M € à cette opération de transfert.

Cette enveloppe de 10 M € prend en compte :

- l'apport du foncier (valeur 2 738 625 €)
- 50% du coût des travaux de construction, soit 5,9 M € HT
- la dépollution du terrain prise en charge par la Cub selon la réglementation en vigueur et dans des modalités techniques à convenir avec le SDIS, pour un montant évalué à 1 360 000 € HT.

En dernier lieu, il est à préciser que les terrains en question ainsi que l'équipement public qui sera construit reviendraient gratuitement à notre Etablissement si le SDIS décidait de les désaffecter.

Enfin, dans le cadre de cette mutation une servitude d'accès à titre définitif serait instituée au bénéfice de la Cub permettant l'accès à la station de pompage « Antoine Jourde », dont les caractéristiques restent à préciser par la Direction communautaire de l'Eau.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention du 30 juillet 1999

VU l'avis de France Domaine n° 2014-063V0148 du 24 janvier 2014

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le projet de transfert par le SDIS de l'actuel centre de secours de la Benauges sur le site de l'ancienne Cité des Fleurs, située boulevard Joliot Curie nécessite la cession à son profit des terrains concernés d'une contenance d'environ 20 500 m².

DECIDE

Article 1 : de céder au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde un ensemble de parcelles en nature de terrain nu, libres et dépolluées, situées à Bordeaux Bastide, boulevard Joliot Curie, d'une emprise d'environ 20 500 m², issues des parcelles, actuellement cadastrées BO 49-50-52-55-62-68-99-104, moyennant l'euro symbolique.

Article 2 : d'instituer une servitude définitive d'accès à la station de pompage Antoine Jourde.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de cession et tous autres documents afférents à cette mutation.

Article 4 : d'inscrire la recette provenant de cette cession au budget de l'exercice en cours (Ch. 77 – Compte 7788 – Fonction 824 – CDR UC 32 – Opération GDA 05P018O001).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014

M. JEAN TOUZEAU